



HAL
open science

Vers une didactique du jeu sportif en éducation physique

Karim Boutchich

► **To cite this version:**

| Karim Boutchich. Vers une didactique du jeu sportif en éducation physique. 2025. <hal-05001354>

HAL Id: hal-05001354

<https://hal.science/hal-05001354v1>

Preprint submitted on 21 Mar 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Karim Boutchich

Docteur en sciences de l'éducation

Chercheur au CERLIS/CNRS

Université Paris Sorbonne

Vers une didactique du jeu sportif en éducation physique

La période antérieure au XIX^{ème} siècle est marquée, dans le champ de l'éducation physique, par la suprématie de la gymnastique traditionnelle désignée comme étant une « gymnastique positive (Ulmann, 1971) et rationnelle impliquant le pratiquant dans un effort méthodique et rigoureux dans lequel le jeu n'avait pas sa place. Il a fallu attendre la fin du XIX^{ème} siècle pour que « le sport puise au lexique du jeu » (Thomas, 1996), activité mobilisant la spontanéité (Bouet, 1968) et un « ensemble d'actions libres dénuées de tout intérêt matériel et de toute utilité suscitant des relations de groupe » (Caillois, 1958). Cette acception du jeu, valorisant la liaison entre le jeu et le sport, donnant naissance au concept de jeu sportif, intégrera l'univers sportif à la fin du XIX^{ème} siècle, pénétrera le monde de l'éducation physique à l'école au milieu du XX^{ème} siècle sous la forme d'un contenu d'enseignement et fera, au début du XXI^{ème} siècle, l'objet de recherches scientifiques dans le champ de la didactique.

Le jeu sportif aux portes du système éducatif français

À partir de 1880, les premiers jeux sportifs apparaissent en périphérie du cadre scolaire en France. Organisés par des lycéens d'établissements parisiens, les jeux de ballon font l'objet de rencontres entre élèves dans l'espace public à proximité des écoles. D'inspiration anglo-saxonne, ces pratiques, qui s'inscrivent dans une logique récréative, se développeront sous une forme associative. Ainsi furent créés le Racing Club de France en 1882 et le Stade Français en 1883 sous l'influence de jeunes en quête d'amusement et de divertissement dont la préoccupation première est loin d'être sportive, éducative ou pédagogique. Cet enthousiasme pour le jeu sportif s'explique par une aspiration juvénile à lier des amitiés et à jouer avec des camarades dans un esprit jovial et convivial (Delaplace, 1989). Afin de tenir compte de cette motivation pour le jeu et ses enjeux socio-affectifs et socio-relationnels, Pierre de Coubertin présentera un programme de création de parc de jeu scolaire et dirigera, à destination des associations sportives, la parution en 1889 d'un manuel de jeux scolaires et d'exercices athlétiques. Inspirée des méthodes pédagogiques valorisant le jeu, cette initiative ne se concrétisera pas dans la sphère scolaire dans un contexte où le ministère de l'Instruction publique est hermétique aux jeux sportifs dans l'éducation (Arnaud, 1995). Si les instructions officielles du 20 juin 1923 prescrivent, dans les

programmes d'éducation physique, des jeux et mouvements d'imitation, des petits jeux collectifs et des jeux respiratoires, il n'en demeure pas moins que ces jeux ne correspondent en rien aux jeux sportifs. Ces jeux sont présentés dans ce texte officiel comme des exercices utiles et pratiques pour habituer les élèves à l'effort et les préparer au monde du travail. Il y est mentionné que « les élèves n'ont pas de temps à perdre en oisiveté ». Alors que le mouvement sportif et associatif se structure et s'organise en fédérations pendant les années folles, période favorable au développement et à l'institutionnalisation du sport dans la société (Thibaut, 1971), le législateur de l'époque semble considérer que les jeux sportifs n'ont pas leur place à l'école. Seule la gymnastique traditionnelle, composée d'exercices analytiques, aura droit de cité dans la leçon d'éducation physique aux motifs présumés qu'elle est raisonnée et rationnelle et que les vertus éducatives des jeux sportifs ne seraient pas scientifiquement démontrées (During, 1984). Les jeux sportifs resteront en marge de l'école pendant la première moitié du XXème siècle avant d'être intégrés à partir des années 1960-1970 dans l'enseignement de l'éducation physique.

L'éducation physique intègre le jeu sportif dans son programme

La rédaction des instructions officielles du 19 octobre 1967 entérine l'introduction des jeux sportifs dans le programme d'éducation physique. Il y est prescrit, pour améliorer les qualités psychologiques des élèves et des rapports avec autrui, des jeux sensoriels et moteurs simples, des activités collectives de pleine nature, des rôles sociaux et des sports collectifs, de coopération et d'opposition. Par le biais du sport, le jeu commence à se faire une place à l'école à l'aube des années 1970 parce que ses promoteurs font référence à la science pour justifier de son utilité éducative. Les travaux de Jean Piaget sur le développement psychomoteur de l'enfant, de Henri Wallon sur la socialisation et de Pierre Parlebas sur les jeux socio-moteurs serviront de caution scientifique pour légitimer la place du jeu dans l'enseignement scolaire. Ce renouveau conceptuel installera le jeu dans les contenus d'enseignement en éducation physique à mesure que la science en démontre l'intérêt éducatif, confortant l'idée qu'il mobilise chez le pratiquant des qualités sémiotiques, communicationnelles et socio-affectives (Parlebas, 1999). Valorisant le jeu et ses enjeux de formation, cette recherche

scientifique sera prise en compte, à partir des années 1980, dans les programmes d'éducation physique, comme en témoigne l'arrêté du 14 mars 1986 qui précise que l'éducation physique et sportive (EPS) au lycée fonde, entre autres, son enseignement sur des pratiques s'inscrivant dans l'organisation sociale d'activités de loisirs, en phase avec des pratiques culturelles qui se développent dans une société où le jeu sportif est de plus en plus plébiscité par les jeunes en quête d'activités physiques ludiques éloignées de la morale compétitive (Mignon, 2004). Cette aspiration juvénile s'accompagnera d'une augmentation du nombre de licenciés dans les fédérations sportives et, notamment dans des sports considérés comme des jeux. C'est le cas du badminton, dit aussi jeu de volant qui connaîtra une progression record de 443% de pratiquants entre 1987 et 1999 (Graal, 2014) intégrant, du fait de son succès, les programmes scolaires en éducation physique. Cette période est marquée par la prédominance des activités physiques et sportives qui se pratiquent sous une forme jouée. Dans les programmations d'EPS, « les sports les plus choisis par les enseignants sont les sports collectifs (97,13%) suivis des sports d'oppositions (89,97%) » (Marsault, 2005), deux domaines d'activités valorisant le jeu entre partenaires et adversaires. En ce sens, les programmes d'EPS du collège rédigés en 1996 et du lycée en 2008 accordent au jeu une place exclusivement circonscrite dans l'enseignement des sports de raquettes et des sports collectifs. L'enjeu mentionné dans ces textes est d'amener l'élève à « élaborer un projet de jeu individuel et collectif, à jouer seul ou avec un partenaire, à acquérir des connaissances dans le cadre d'un jeu à effectifs réduits proposé par l'enseignant, à identifier le but du jeu, à respecter les règles du jeu et à faire preuve de loyauté et de fair-play dans le jeu ». Bien que limité à ces deux catégories d'activités dans les textes officiels, le jeu gagne peu à peu en légitimité institutionnelle, confortant ainsi progressivement sa place au programme d'éducation physique à l'école et dans le champ de la didactique.

L'intégration du jeu sportif dans la didactique de l'éducation physique

Inscrit et mentionné dans les programmes d'éducation physique, le jeu fera, à partir des années 2000, l'objet d'un traitement didactique, qui n'en est encore qu'à ses débuts, mais qui s'élabore peu à peu à partir d'une réflexion scientifique

pluridisciplinaire. Ces travaux de recherche ont progressivement fait du jeu un objet de recherche puis un objet d'enseignement innovant. Interrogeant l'identité du sport à l'école, ou tout du moins ce qu'il devrait être au regard des attentes institutionnelles en matière de réussite, de bien-être et de cohésion sociale, la didactique en éducation physique insuffle un vent de modernité en démontrant, en référence aux avancées scientifiques, les enjeux de formation du jeu sportif. L'introduction du jeu dans la réflexion didactique a engendré un renouveau des contenus d'enseignement en éducation physique tenant compte désormais, comme le rappellent les programmes d'EPS de lycée rédigés le 22 janvier 2019, de l'émotion, du plaisir d'agir et de la coopération qui, à des fins d'éducation et de socialisation, mobilisent, dans le cadre de jeux sportifs comme le football ou la balle assise des ressources socio-affectives et socio-motrices (Oboeuf et al, 2010). Ces travaux de recherche ont la particularité d'analyser les plus-values éducatives des jeux sportifs, traditionnels et modernes, invitant l'institution scolaire à repenser ses programmes et à faire évoluer les classifications d'activités physiques ouvrant ainsi, à l'aube du XXIème siècle, un espace pour une didactique du jeu sportif en éducation physique. Pour conclure, on observe que, sous une double caution institutionnelle et scientifique, le jeu sportif occupe une place de plus en plus importante au sein des contenus d'enseignement en éducation physique, attribuant, de ce fait, à cette discipline scolaire, un caractère innovant aux enjeux de formation multiples répondant favorablement à l'évolution et aux attentes de la jeunesse et de la société.

Bibliographie

Arnaud, P. (1995). Les deux voies d'intégration du sport dans l'institution scolaire. *CTHS*. Paris.

Bouet, M. (1968). Signification du sport. Éditions universitaires.

Caillois, R. (1958). Les jeux et les hommes. Folio essais.

Delaplace, J-M. (1989). Itinéraire du sport scolaire et de ses missions. *AFRAPS*.

During, B. (1984). Des jeux aux sports : repères et documents en histoire des activités physiques. Paris. Vigot.

Graal, J. (2014). Du jeu de volant au badminton. *Contrepied*.

Marsault, C. (2005). Les programmations en EPS : la mise en forme des APS. *STAPS*.

Mignon, P. (2004). Les pratiques sportives : quelles évolutions ? *Les cahiers français*.

Oboeuf, A., Gérard, B., Lech, A., Collard, L. (2010). Empathie socio-affective et empathie socio-motrice des jeux sportifs : le football et la balle assise. *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*.

Parlebas, P. (1999). Jeux, sports et sociétés. Lexique de praxéologie motrice. INSEP-Éditions.

Thibaut, J. (1971). Sport et éducation physique : 1870-1970. Vrin. Paris.

Thomas, R. (1996). Éducation physique et sportive. Presses universitaires de France.

Ulmann, J. (1971). De la gymnastique aux sports modernes. Vrin.